

INFO N°: 192

<p>CONSEIL MUNICIPAL Des 2 et 27 mai 2016</p>

RENEGOCIATION EMPRUNT

Suite à une demande de renégociation, le prêt de 110 000 € souscrit auprès de la Banque Populaire a été réaménagé pour les 12 prochaines années de remboursement. Le taux initial de 5.90 % passe à 2.80 %, soit une économie sur les échéances restantes de 17 900 €.

CONTRAT CAE

Le conseil municipal a décidé le recrutement d'un agent technique en contrat d'accompagnement à l'emploi pour être affecté aux services techniques. La candidature de M. DAVAL Pascal a été retenue. Son contrat a commencé le 9 mai 2016 pour une durée d'une année, à raison de 20 h par semaine. Pour cet emploi, la commune bénéficie d'une aide de l'Etat de 75 % du coût salarial.

CREATION DE POSTE « ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

Le maire expose,
Au vu du tableau d'avancement de grade validé par la commission administrative paritaire du Centre de Gestion, un agent de la commune remplit les conditions d'ancienneté pour être nommé à un grade supérieur.
M. Pascal MELET, adjoint technique de 1^{ère} classe est promouvable au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe sous condition de l'existence de l'emploi correspondant au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- Décide de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet.

RECENSEMENT DE LA POPULATION - DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Un coordonnateur communal doit être désigné, celui-ci sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement et sera notamment chargé d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de la nomination de Mme Marie-Anne GAILLARD en tant que coordonnateur communal.

REMBOURSEMENT DE TRAVAUX DANS UN LOGEMENT COMMUNAL

Le changement de locataire du petit logement dans le bâtiment scolaire a nécessité des travaux de rénovation des peintures des murs et plafonds dans la cuisine, le couloir et la salle de bains. Ces travaux ont été réalisés par les soins du locataire qui a aussi fourni les matériaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de rembourser les frais engagés, soit la somme de 300 €.

<h2>INFORMATIONS</h2>

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CYCLISME - 23, 25 et 26 juin 2016

Le « **contre la montre** » des championnats de France de cyclisme sur route se déroulera sur le territoire communal l'après-midi du 23 juin 2016. Les cyclistes féminines traverseront le village et les coureurs masculins passeront aux Belles-Baraques.

Une réunion d'information se tiendra :

lundi 6 juin 2016 à 20 h 00 à la salle des fêtes

au cours de laquelle seront abordés les points sur le déroulement de cette épreuve et les contraintes occasionnées aux habitants de Villers-le-Sec. Vous êtes cordialement invités à participer à cette réunion. Ci-joint une première information.